

Discours de la députation des fabricants d'étamines à pavillon de la commune du Mans (Sarthe) faisant don d'un pavillon tricolore, lors de la séance du 25 brumaire an III (15 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation des fabricants d'étamines à pavillon de la commune du Mans (Sarthe) faisant don d'un pavillon tricolore, lors de la séance du 25 brumaire an III (15 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 266-267;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18243_t1_0266_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

mort de leur frères ou à leur exemple de cimenter de leur sang la liberté et l'égalité des Français.

Ils se taisent sur les victoires auxquels ils ont participé et vous diront seulement qu'ils ont fait leur devoir et qu'ils s'estiment heureux d'avoir eu l'avantage d'exterminer les lâches qui refusaient de reconnaître la puissance nationale, d'obéir aux lois et aux décrets que votre sagesse dicte à tous les Français.

Puisse cette guerre funeste et désastreuse être bientôt terminée et tous les tyrans réduits en poudre et que la République assise sur des bases innébranlables pour le bonheur de tous soit l'exemple des vertus que tous les peuples d'Europe puisse regarder que l'envie ils puissent imiter. Liberté, liberté chérie, Égalité parfaite imprime dans leur âme les sentiments fraternelle que tu inspire et qu'alors en formant qu'une seule famille, nous jouissons au sein de la tranquillité des bienfaits qui nous étoit réservée et qui nous conserveront à la postérité.

Votre comité de Salut public a par son arrêté du 26 vendémiaire dernier rendus à leur foyer des bras fatigués et qui n'ont besoin que de quelques temps de repos pour pouvoir revoler à la victoire avec autant de zèle et d'activité.

Nous nous empressons de venir vous en témoigner notre reconnaissance et vous assurer que nous ne croirons avoir rempli notre tâche que lorsque tous les traîtres, sous quelque forme qu'il puisse exister seront confondus et anéantis.

Nous en avons fait le serment et nous le soutiendrons jusqu'à la mort.

Vive la République, vive la Convention.

[Réponse du président LEGENDRE.] (108)

Citoyens,

Vous avez aidé à renverser les projets du fédéralisme, vous avez défendu l'égalité et l'unité de la République, les hordes infâmes des brigands de la Vendée ont plus d'une fois ressenti l'effort de vos bras. Couverts de gloire et d'honorables cicatrices, vous venez recueillir les applaudissements de vos concitoyens et les embrassements de vos familles. Citoyens! vous avez bien mérité de la patrie, vous pouvez en bien mériter encore, si le républicain se repose un instant ce n'est que pour acquérir une nouvelle vigueur et combattre avec plus de force les despotes et les factions. La Convention nationale vous revoit avec satisfaction au milieu d'elle et vous invite aux honneurs de la séance.

Le commandant et un vétéran portant deux médailles reçoivent du président l'accolade fraternelle. [au milieu des plus vifs applaudissements.] (109)

[GARNIER (de Saintes) rend hommage à la valeur et à la bonne conduite que les guerriers qui sont à la barre ont tenue dans toutes les

circonstances; il expose qu'après avoir perdu un grand nombre de leurs chefs en combattant contre les rebelles, ils demandèrent à être autorisés à en nommer d'autres : on le leur accorda, et ils ne firent que de bons choix : ils ne mirent à leur tête que des hommes dignes de conduire de braves gens à la victoire : cependant la légitimité de ces nominations a été contestée par quelques officiers généraux : l'opinant demande qu'elles soient confirmées par la Convention.

DU ROY dit, que lorsqu'il fut envoyé avec Robert Lindet, pour dissiper les rassemblements de gens égarés dans le département de l'Eure, ils trouvèrent à Vernon les gendarmes dont il est question, et qui marchèrent sous les ordres des représentants contre ces rassemblements; mais, aux premiers cris de : Vive la République! tous ces rassemblements posèrent les armes : ainsi, dit l'opinant, ces guerriers ont remporté une victoire signalée, sans avoir versé de sang (*applaudissements*).] (110)

[DU ROY appuie la proposition de Garnier. Décrété.]

On demande, et l'Assemblée décrète que ces guerriers ont bien mérité de la patrie (*on applaudit*).] (111)

47

Les fabricans d'étamines à pavillon de la commune du Mans [Sarthe], font hommage à la Convention d'un pavillon tricolor, prémices de leurs travaux en ce genre.

La Convention nationale admet les pétitionnaires aux honneurs de la séance et décrète mention honorable du don et de la pétition avec insertion au bulletin (112).

[*Les fabricants d'étamines de la commune du Mans à la Convention nationale, s.d.*] (113)

Représentants,

Vous proclamez la liberté des mers dont l'ambitieuse Albion prétendait s'arroger la souveraineté : à l'instant nos beaux marins s'élancent de nos ports : des prises nombreuses signalent leur intrépidité.

Vous ordonnez que les couleurs nationales soient arborées au haut de nos vaisseaux, à votre voix des ateliers s'élèvent; ceux qui y sont employés s'empressent de remplir vos vœux.

Les fabricants établis dans la commune du Mans, encouragés par Garnier de Saintes et par l'administration du district du Mans, se sont particulièrement distingués par leur zèle et leur acti-

(110) *J. Paris*, n° 56. *J. Mont.*, n° 32; *F. de la Républ.*, n° 56; *J. Perlet*, n° 783; *C. Eg.*, n° 819.

(111) *Débats*, n° 784, 789.

(112) *P.-V.*, XLIX, 223-224.

(113) *C* 326, pl. 1418, p. 19. *Rép.*, n° 56, mention.

(108) *Débats*, n° 784, 788.

(109) *Débats*, n° 784, 789.

tivité, un puissant motif les animait, l'espérance de voir bientôt les pavillons travaillés de leurs mains, protéger notre commerce et porter la terreur dans l'âme des brigands ligués contre nous.

Nous vous présentons, citoyens législateurs, les prémices de nos travaux, agréez un hommage qui vous est offert par des coeurs simples et embrasés des patriotismes les plus purs.

Nous n'aurons plus rien à désirer, si la victoire est aussi fidèle à suivre les pavillons de nos braves marins que les drapeaux des héros qui combattent sur nos frontières, n'en doutons pas, citoyens : nos vœux seront remplis : déjà la marine ennemie a été plusieurs fois humiliée : de nouveaux succès immortaliseront celle de la république : des flottes nombreuses iront porter jusqu'aux extrémités du globe, l'amour de la liberté et de l'égalité, la gloire du nom français, celle de nos législateurs, et nous, citoyens, satisfaits d'avoir contribué en quelque chose aux triomphes de la République, nous célébrerons avec nos frères les exploits de nos guerriers et les travaux de nos représentants.

Approuvé et par l'administration du district du Mans.

Suivent 19 signatures.

48

Des citoyens se disant fondés de pouvoir des patriotes de Saint-Domingue présentent une pétition ou mémoire accompagné d'un extrait du procès-verbal des assemblées des colons de Saint-Domingue, réfugiés à New York, dans les États-Unis de l'Amérique. La Convention décrète le renvoi de leurs réclamations à la commission des Colonies et les admet aux honneurs de la séance (114).

Les fondés de pouvoirs des colons de Saint-Domingue sont admis à la barre.

L'orateur : Citoyens représentants, vous venez de décréter la mise en liberté des colons détenus dans les diverses parties de la République; vous aviez, le jour précédent, décrété la liberté provisoire des fondés de pouvoirs des patriotes de Saint-Domingue, depuis si longtemps repoussés de votre barre; ils y parviennent enfin aujourd'hui.

Ceux qui, pendant quatre ans, luttèrent constamment contre les efforts des agents de l'Angleterre chargés de la ruine du commerce national, sont-ils des patriotes? Ceux qui disputèrent si longtemps à ses agents les débris fumants des îles à sucre, réduites en cendres, sont-ils patriotes? Ceux qui pouvaient conserver leurs riches cultures sous la bannière des despotes coalisés, et qui cependant, sous les auspices du pavillon de la République, se sont retirés aux États-Unis, où, sans asile, sans vête-

ments, sans pain, ils tendent les bras vers vous, ceux-là sont-ils des patriotes?

Eh bien, Législateurs, ce sont ceux-là qui nous ont envoyés vers nous : « Allez, nous ont-ils dit, allez vers les représentants du peuple français, accuser les dictateurs que nous envoya le dernier tyran, au moment où il conspirait contre la souveraineté du peuple : accusez Polverel et Sonthonax; ils nous ont privés de la consolation de donner notre assentiment au décret qui constitue la France en République. Dites aux législateurs de la France que, le poignard et la torche à la main, Polverel et Sonthonax nous ont forcés à fuir le sol que notre industrie fertilisait pour la prospérité nationale; dites-leur que, ruinés, proscrits, punis par eux de notre amour pour la mère-patrie, nous n'en jurons pas moins fidélité inviolable à la République française une et indivisible »

Tels sont, citoyens représentants, les expressions de leur dévouement à la France; elles sont consacrées dans cette pièce dont nous allons vous donner lecture.

L'orateur lit un procès-verbal dont voici l'extrait :

« L'an 1793, le 2^e de la République française, et 22^e du mois d'octobre, trois heures de relevée, les colons français de Saint-Domingue, réfugiés dans la ville de New-York, se sont réunis dans la salle patriotique des états, lieu de leurs séances, conformément à l'ajournement de la séance du 19 du courant.

L'adresse à la Convention nationale et à tous les républicains français a été généralement approuvée.

Un membre a développé avec énergie les vertus civiques, les principes invariables, la fermeté courageuse de ces victimes arrachées du sein de leurs familles par les satellites de Sonthonax. L'on est passé au scrutin pour la nomination des commissaires auprès de la Convention nationale. Le dépouillement nous a donné ces noms si chers à nos coeurs, Larchevêque-Thibault, Daugy, Raboteau, Page, Brulley, Lavergne, Verneuil, Hugues, actuellement à New-York, qui tous, individuellement ou collectivement, réunis à nos compatriotes nommés à Philadelphie et dans les autres villes des États-Unis, sont chargés de dénoncer tous les ennemis, tous les auteurs des désastres sanglants de Saint-Domingue...

Nous les chargeons spécialement de se présenter à la barre de la Convention nationale, pour y prononcer, au nom de la colonie et en notre nom particulier, le serment solennel de fidélité à la mère-patrie, et d'y faire connaître nos vœux sincères pour le succès de ses armes et la défaite entière de ses méprisables ennemis »

L'orateur reprend la parole. Il demande en terminant qu'au lieu d'un inventaire mécanique et stérile des papiers qui sont sous les scellés, examen en soit fait, selon l'usage, sans déplacer; qu'immédiatement après cet examen la discussion contradictoire ait lieu sans délai, et avec toute la publicité possible; qu'un tachygraphe recueille les expressions littérales de chacune